

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

SYNTHÈSE

Textes :

- **l'article L.121-6 du code de l'éducation** reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Il institue « un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité
- **La circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013** précise les modalités du parcours d'EAC.

Objectifs :

- Favoriser la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine
- Participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques
- Mettre en cohérence enseignements et actions éducatives
- Permettre une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Assurer une progressivité et une continuité entre le premier et le second degré

Principes généraux :

- **Appui sur les enseignements obligatoires.**
- **Cohérence**
 - ❖ à l'intérieur de chaque projet
 - ❖ relier les objectifs des projets aux enseignements obligatoires
 - ❖ construire des ponts entre les projets successifs
- **Complémentarité**
 - ❖ des projets qui doivent permettre à l'élève de vivre une diversité d'expériences qui reflète la diversité des expressions artistiques.
 - ❖ des acteurs (enseignants et partenaires)
- **Progressivité**
 - ❖ Des exigences adaptées aux possibilités des élèves
 - ❖ Faire en sorte que l'enchaînement des projets prenne en compte les connaissances acquises et les compétences développées.
- **Equilibre**

Les enseignants veillent à la diversité des grands domaines artistiques et culturels abordés par les élèves tout au long de leur scolarité.

Principes de mise en œuvre :

- ❖ **Travailler en équipe favoriser la pluridisciplinarité et le partenariat**

La construction du parcours et des projets qui le composent est une occasion pour chaque enseignant de s'impliquer dans un travail d'équipe autour d'objectifs communs par exemple dans le cadre de l'histoire des arts.

Les professionnels des arts et de la culture enrichiront la conception et la mise en œuvre des projets.

Une attention particulière devra être portée à la liaison inter degré, notamment au sein du nouveau conseil école-collège, afin de favoriser la continuité des apprentissages.

La démarche de projet est particulièrement adaptée à l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle qui vise l'acquisition de connaissances et le développement de compétences clairement identifiées. Elle peut permettre de conjuguer les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques et rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture).

En outre le projet est porteur de sens en créant des ponts entre disciplines, acteurs éducatifs et élèves.

❖ L'élaboration d'un projet artistique et culturel – La démarche de projet

Le projet artistique et culturel est une modalité pédagogique qui constitue une composante du parcours et qui s'inscrit dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement.

Un projet est tendu vers un aboutissement identifié dès le début de sa mise en œuvre.

L'équipe pédagogique élabore une stratégie qui répond aux objectifs qu'elle s'est fixés à partir d'une problématique fondée sur une analyse de la situation locale. La stratégie arrêtée peut être formalisée dans un cahier des charges et faire l'objet d'un contrat avec les élèves.

La mise en œuvre de ce projet nécessite d'en prévoir

- les principales étapes
- les activités
- les productions attendues.

La désignation d'un coordonnateur pédagogique accroît l'efficacité de son organisation.

Il est également nécessaire de prendre en compte le cadre légal et juridique des actions (déplacements des élèves, éventuelle convention de partenariat, autorisations, etc...)

La restitution est une réalisation concrète permettant d'observer la progression des élèves et de communiquer en direction de différents acteurs (à l'interne, parents, etc..).

Elle est l'occasion de valoriser les travaux des élèves et de provoquer l'envie de mener de nouveaux projets.

Tout projet appelle un bilan permettant de mesurer la progression vers les objectifs et résultats obtenus.

L'évaluation de ses effets sur les apprentissages des élèves est également primordiale.

❖ La cohérence du parcours à l'échelon local

L'inscription dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement permet de garantir un ensemble continu et progressif au-delà de la succession d'actions.

Il se fonde sur des objectifs éducatifs et s'appuie sur les ressources culturelles du territoire. Il favorise les projets inter-établissements.

Il est construit à partir d'un diagnostic, de ressources propres ou territoriales et doit s'inscrire dans la diversité, la progressivité et la continuité (cf rôle du nouveau conseil école-collège).

Il peut prendre en compte la liaison entre les temps scolaires et périscolaire notamment dans le cadre du PEDT.

Il est également le moyen de participer au rayonnement de l'école ou de l'établissement.

L'organisation du parcours sur un territoire éducatif

Tout parcours doit s'inscrire dans les grands axes stratégiques définis par le comité de pilotage académique.

Il prend appui sur le territoire le plus approprié à la situation locale : communauté d'agglomération, de communes, de pays, etc...)

Au sein de ce territoire, un comité local est garant de sa cohérence en veillant à l'articulation des projets artistiques et culturels des établissements scolaires, des structures culturelles, des collectivités territoriales, des associations.

Le comité se concerta également avec les instances des divers dispositifs locaux : CUCS, PRE, PEDT, dont il peut constituer un des volets.

Il veille également à utiliser les dispositifs existants : classe à PAC, ateliers, résidences et s'efforce de promouvoir les établissements scolaires comme lieux de culture.

❖ Le suivi du parcours

Le suivi est le moyen de garantir la cohérence et la mémoire du parcours pour les élèves.

Chaque élève doit en conserver la trace afin d'en dégager progressivement le sens. Pour ce faire, l'outil informatique doit être privilégié. L'application FOLIOS, expérimentée en 2013-2014, permettra à l'élève de rassembler des éléments de son parcours qu'il souhaite mettre en valeur et d'y intégrer ce qu'il a réalisé en dehors de l'école.

Dans l'attente de cet outil, un portfolio sous des formes variées peut être utilisé. Ce témoin de la construction du parcours doit être conservé d'une année sur l'autre.

COMPLEMENTS

❖ La formation à la mise en œuvre du parcours

- De nouvelles synergies

➤ Les ESPE

Les ESPE pourront intervenir dans la formation initiale en proposant des modules sur la construction de projets pluridisciplinaires en partenariat, en mettant en place des ateliers de pratique artistique et en déployant une vie culturelle portée par les formateurs et les étudiants. Certaines proposeront une offre spécifique en ingénierie de montage de projets ou encadreront des mémoires et des projets de recherche.

➤ L'inscription de l'éducation artistique dans le référentiel de compétences

La capacité à apporter sa contribution à l'éducation artistique et culturelle figure désormais dans le nouveau référentiel de compétences publié au BOEN du 25 juillet 2013, comme compétence à acquérir en formation initiale et à développer en formation continue.

➤ La priorité aux formations partenariales

Elles s'appuieront sur la co-conception, la co-animation et le croisement des publics pour favoriser la connaissance mutuelle des acteurs.

➤ Le développement d'une forme hybride de formation

Ce type de formation sera privilégié et prendra appui sur la richesse du Web culturel. Elles permettront d'harmoniser les outils, les pratiques et les finalités d'apprentissage.

- Des formations à la mise en œuvre du parcours

➤ Au pilotage de projets pour les responsables et chefs d'établissement

En direction des DAAC, DASEN, IA-IPR, des responsables arts et culture des CRDP, des chargés de mission des DRAC des collectivités territoriales, elles porteront sur la gouvernance d'un territoire et les enjeux de l'EAC.

➤ Au pilotage de la mise en œuvre pour les IEN et les chefs d'établissement

Pour permettre de veiller à la mise en œuvre du parcours et à sa cohérence notamment la continuité entre l'école, le collège et le lycée et animer l'équipe pédagogique.

➤ A l'accompagnement de projets pour les réseaux référents

En direction des conseillers pédagogiques se spécialités, des professeurs des enseignements artistiques, des référents culture, des CPE et professeurs documentalistes et déclinées autour du parcours lui-même et de son accompagnement.

- A la conception de projets pour les équipes

A des échelles différentes : en école, inter-établissements et en prenant appui sur les ressources des CRDP et CDDP et touchant aux représentations de chacun, à la pédagogie de projet, à la construction du parcours et au partenariat.

- A la culture de la créativité à l'école

Sous la forme d'ateliers de formation : les comportements créatifs des élèves, le développement de sa propre créativité, les apports de la recherche, la créativité comme objectif du parcours.

❖ **Des éléments pratiques pour la mise en œuvre d'un projet EAC**

- L'élaboration d'une stratégie

A partir d'un diagnostic des besoins des élèves et des ressources existantes

- Prendre appui sur des personnes ressources : corps d'inspection, CPD en arts visuels et éducation musicale, CPC, professeurs relais, conseillers arts et culture des DAAC, référents culture
- Définir le cadre pédagogique du projet
- Choisir les partenaires selon ses attentes et dégager avec lui des pistes de travail
- Se concerter avec les partenaires
- Susciter l'implication des élèves
- La mise en œuvre du projet
 - Désigner un coordonnateur pédagogique
 - Trouver des financements : DSDEN, fonds propres à l'établissement, fonds associatifs, collectivités, organismes privés, familles pour un montant raisonnable
 - Prendre en compte le cadre réglementaire
 - Informer les différents acteurs de la communauté éducative : direction, équipe pédagogique et de vie scolaire, parents
- La restitution du projet :
au sein de l'établissement scolaire, dans une structure artistique et culturelle, dans un lieu de vie proche sous des formes différentes : conférences ou ateliers, expositions, spectacles, articles ou comptes-rendus, films ou productions numériques.
- Le bilan du projet

❖ **Des projets pour un parcours**

Des exemples sans caractère modalisant qui ne sont pas une transcription d'un parcours complet.

Des projets modulables pouvant prendre une ampleur différente

- 1) Maternelle – « Les marionnettes jouent Casse-noisette »
Réalisation d'un spectacle de marionnettes avec danses, dialogues et musiques
- 2) CP – « De l'image au texte »
Production textuelle et plastique à partir d'un imagier
- 3) CE1 – « Voyage en ville, un autre regard »
Lecture de l'espace urbain de proximité et découverte du patrimoine architectural

- 4) CE2 – « Les muséales, adopter une œuvre »
Adopter une œuvre muséale ou de spectacle vivant
- 4) CM1 – « L'école fait son cinéma »
Projet cinéma adossé à une participation à « école et cinéma »
- 5) CM1 – « Rendez-vous avec la Joconde »
Projet associant un opéra contemporain à l'approche de la Renaissance et à la découverte de l'œuvre de Léonard de Vinci
- 6) CM2 – « Petites fabriques de théâtre »
Projet global autour du théâtre liant découverte de son univers, pratique théâtrale et formation du spectateur
- 7) 6^{ème} – « Les dévoreurs de contes »
Projet prenant appui sur des contes et récits merveilleux, notamment de l'Antiquité, en français enrichi de travaux dans d'autres disciplines
- 8) 5^{ème} – « Musique, espace et parole »
Projet pluridisciplinaire sur les croisements des arts : musique, danse et littérature
- 9) 4^{ème} – « Histoire(s) de lumière »
Projet sur la lumière centré sur la photographie
- 10) 3^{ème} – « La cité en théâtre, le théâtre de la cité »
Projet théâtre à partir d'œuvres et de spectacles soulevant des questions éthiques et citoyennes
- 11) 2^{nde} ou 1^{ère} - « Lyrisme et art lyrique »
Projet permettant d'explorer les liens entre littérature, musique, arts du spectacle vivant et d'étudier le dialogue des arts